

# Violences conjugales : une mesure de protection en vingt-quatre heures

Ce lundi, les ministres Isabelle Rome et Éric Dupond-Moretti rendront publiques les recommandations issues d'une mission parlementaire pour améliorer le traitement des violences intrafamiliales

**Aude Ferbos**  
a.ferbos@sudouest.fr

Dans le sillage du Grenelle des violences conjugales, et dans le droit fil de la « cause du quinquennat », les travaux se poursuivent sur la prévention précoce des victimes et la prise en charge des auteurs. Ce lundi, le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti et Isabelle Rome, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, rendront publiques les recommandations issues du rapport parlementaire sur le « traitement judiciaire des violences intrafamiliales », confié à la députée Renaissance Émilie Chandler et à la sénatrice Union centriste Dominique Vérien.

Ces recommandations marquent une nouvelle accélération dans la politique dédiée aux violences intrafamiliales

Sur 160 pages, le rapport, fondé sur l'audition de 300 acteurs de terrain issus de plusieurs juridictions, y compris en Espagne, permet d'approfondir l'état des lieux de la problématique, avec une analyse complète du parcours de la victime et de la prise en charge des auteurs. Objectif : améliorer le traitement des contentieux en formant tous les acteurs de terrain, en réorganisant les juridictions et en coordonnant les partenaires pluridisciplinaires.

Ces recommandations marquent une nouvelle accélération dans la politique dédiée aux violences intrafamiliales, qui débordent de la seule sphère



La prévention et le traitement des violences intrafamiliales accélèrent.

ILLUSTRATION ARCHIVES LOÏC DÉQUIER / « SUD OUEST »

judiciaire et « infuse la société civile » : la preuve, le budget alloué à la lutte contre les violences dans le portefeuille d'Isabelle Rome se chiffre à 475 millions d'euros.

## Raccourcir les délais

La Première ministre avait annoncé sa volonté de renforcer l'ordonnance de protection, en raccourcissant le délai de la délivrance de cette mesure prononcée par le juge aux affaires familiales pour fixer en urgence l'organisation de la vie familiale et l'interdiction d'entrer en contact. Déjà, en 2019, le délai de cette ordonnance de protection avait été ramené à six jours. Et, malgré les réserves

émises, le délai a été respecté dans les différentes juridictions.

Le rapport parlementaire va plus loin, en recommandant l'instauration d'une ordonnance de protection sous vingt-quatre heures, dans le cadre d'une procédure dérogatoire : une mesure provisoire, qui s'exonère de l'examen contradictoire des parties, dans le but de protéger la victime, mais qui renvoie ensuite vers une ordonnance de protection classique. Cette recommandation fera l'objet d'un volet législatif, d'autant plus qu'elle implique des questions juridiques, comme le consentement de la victime.

## Équipes spécialisées

Au centre des réflexions, se dessine une nouvelle organisation, notamment judiciaire, et l'instauration d'une filière d'urgence. Ainsi, seront créés des pôles judiciaires spécialisés au sein de toutes les juridictions, auxquelles des moyens supplémentaires seront alloués. Une équipe dédiée sera attachée à ces contentieux, spécialisée, formée, dotée d'une méthodologie spécifique et d'une habilitation Violences intrafamiliales (VIF). Elle rassemblera magistrats, associations, et attachés de justice contractuels qui seront pérennisés. Enfin, des instances locales de coordination seront nommées pour

uniformiser l'existant : un comité de pilotage muni d'un outil informatique et d'un portail VIF, piloté par le ministère de l'Intérieur, pour faciliter le travail coordonné de la police et des magistrats, notamment en ce qui concerne la collecte de données sur les auteurs et les victimes pour mieux évaluer le danger.

Le maillage territorial devrait aussi s'enrichir d'un nouvel échelon : un « référent égalité » nommé dans chaque commune (cela peut être le maire) – un interlocuteur au plus près du terrain, capable d'accompagner et d'orienter les victimes. Dans cet esprit, un nouvel outil devrait voir le jour : une cartographie du dispositif complet de prise en charge.

## Des outils améliorés

Le déploiement des outils de protection issus du Grenelle des violences conjugales se poursuit, s'intensifie et s'améliore. Le « téléphone grave danger », requis par le procureur à tous les stades de la procédure, continue son déploiement. Dès les prochaines semaines, un nouveau modèle sera attribué : plus discret, connecté à la 5G et plus autonome en termes de batterie. Un nouveau type de bracelet anti-rapprochement sera aussi disponible en juin, technologiquement plus abouti.

Après le texte récent de 2021 sur la protection renforcée des enfants, ceux-ci étant désormais considérés comme co-victimes et plus simplement témoins, le dispositif devrait poursuivre son cours avec, notamment, le déploiement d'une prise en charge pluridisciplinaire (l'accueil pédiatrique enfance en danger), tandis que continue la réflexion sur la parentalité du parent violent.

## 24 HEURES EN FRANCE ET DANS LE MONDE

### Quatre morts, dont trois policiers, dans un accident routier

**NORD** La police nationale « en deuil » : quatre personnes, dont trois jeunes policiers, sont mortes, et deux passagers ont été grièvement blessés, hier matin, dans une collision entre un véhicule de police et une voiture qui, selon les premiers éléments de l'enquête, roulait à contre-sens, dans la métropole lilloise. Les trois policiers, deux hommes et une femme de Police Secours étaient âgés de 24 et 25 ans. Le parquet a ouvert une enquête pour homicide et blessures involontaires. « Toutes mes pensées vont aux familles des victimes à qui j'adresse mes condoléances. Plein soutien aux blessés », a réagi Gérard Darmanin sur Twitter, évoquant un « très grave accident de la circulation ». Il se rendra ce matin au commissariat de Roubaix.

### La droite de Kyriakos Mitsotakis largement en tête des élections



ANGELOS TZORTZINIS / AFP

**GRÈCE** Le parti de droite du Premier ministre sortant est arrivé en tête des élections hier en Grèce, selon des sondages réalisés à la sortie des urnes. Mais il pourrait avoir des difficultés à former un gouvernement stable faute de majorité absolue. Or, Kyriakos Mitsotakis (photo), qui veut être reconduit dans ses fonctions

pour quatre ans, a exclu de former une coalition. La Nouvelle Démocratie, au pouvoir depuis quatre ans, recueillerait entre 36 et 40 % des voix, devant le parti de gauche Syriza de l'ancien chef de gouvernement Alexis Tsipras, qui obtiendrait entre 25 et 29 % des suffrages, selon ces sondages publiés à la fermeture des bureaux de vote par les chaînes de télévision. Derrière eux, le parti socialiste Pasok-Kinal obtiendrait entre 9,5 et 12,5 % des suffrages. En cas d'impossibilité de former un gouvernement dans les deux prochaines semaines, ce que nombre d'analystes prédisent, un nouveau scrutin devra être convoqué.

### L'Etna crache des cendres, l'aéroport de Catane fermé

**ITALIE** L'Etna, l'un des volcans les plus actifs au monde, s'est mis à

cracher de la fumée et des cendres lors d'une nouvelle éruption survenue hier, forçant la fermeture de l'aéroport de Catane en Sicile. Des grondements forts ont été entendus dans la région depuis hier matin, a indiqué le quotidien « Repubblica ». De gros nuages autour du sommet du volcan ont altéré la visibilité, cachant les rejets de cendres dans l'atmosphère, a déclaré l'Institut italien de géophysique et de volcanologie (INGV). Culminant à 3 324 mètres, l'Etna est le plus haut volcan actif d'Europe. Il est souvent entré en éruption au cours des 500 000 dernières années.

### Violents combats à Khartoum, mais une trêve est annoncée

**SOUDAN** Raids aériens, tirs et explosions ont de nouveau secoué Khartoum hier après l'annonce d'un cessez-le-feu d'une semaine accepté par

l'armée et les paramilitaires se disputant le pouvoir au Soudan, censé commencer ce lundi soir. Les médias américains et saoudiens ont annoncé avoir obtenu cette trêve après deux semaines de négociations en Arabie saoudite. Les deux camps ont indiqué par communiqué vouloir respecter cette trêve, que l'ONU, l'Union africaine et le bloc de l'Afrique de l'Est, l'Igad, ont saluée. Mais, en plus de cinq semaines de guerre, une dizaine de cessez-le-feu ont été promis et aussitôt violés.



AFP